



La CSFN vise la pleine réussite de chaque élève dans son cheminement.

La CSFN assure l'accès à des services éducatifs de qualité en français langue première.

PROCÈS-VERBAL AMENDÉ

Réunion publique des commissaires

19 juin 2024 à 19h30

CSFN, bureau et vidéoconférence

1. Ouverture de la réunion à 19h30 et prise des présences

PRÉSENCES

CSFN

- Judy Sessua, Président
- Zoya Martin, Vice-présidente
- Collins Tagnigou, Commissaire
- René Tanga, Commissaire
- Margaret Friesen, Commissaire
- Michael Philbin, Directeur général par intérim
- Lorraine Fontaine, Coordinatrice administrative
-

PARENTS

- Vidéoconférence : Louis Coulombe, Julie Déry, Nadine Petnkeu, Omanola Djalogue, Sancia Séguin Forget, Elizabeth Mbowou

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposition 822

“Que l'ordre du jour du 19 juin 2024 soit accepté tel que présenté.”

Proposée par Zoya Martin, appuyée par Collins Tagnigou, adoptée à l'unanimité.

3. Délégations, documents annexés pour demandes et réponses soumises

Délégation 1 – Nadine Petnkeu : Concernant politique d'admission

Délégation 2 - Marick Romedenne : Concernant mise en place d'un conseil d'école.

4. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2024

Proposition 823

“Que le procès-verbal du 8 mai 2024 soit accepté, tel que présenté.”



La CSFN vise la pleine réussite de chaque élève dans son cheminement.

La CSFN assure l'accès à des services éducatifs de qualité en français langue première.

Proposée par Collins Tagnigou, appuyée par René Tanga, adoptée à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal du 8 mai 2024

Le DG par intérim, Michael Philbin nous fait une mise au point sur l'affichage des postes. Le poste de DG est affiché par le GN, depuis vendredi le 14 mai et il y sera jusqu'au 28 juin 2024. La CSFN a aussi déposé l'affichage sur ses plateformes. Le GN nous a octroyé 4 autres postes qui devraient pouvoir être affichés sous peu. Le processus est enclenché et il arrive à la fin.

6. Finances et budgets

6.1 Présentation du budget au 31 mai 2024 (Entente GN-CSFN 2023-2024)

6.2 Présentation du budget au 31 mai 2024 (Entente PC-CSFN 2023-2024)

6.3 Présentation du budget au 31 mai 2024 (Entente autres CSFN 2023-2024)

6.4 Adoption d'une motion pour Entente de contribution GN CSFN 2024-2025)

Proposition 824

"Que l'entente de contribution GN-CSFN 2024-2025 soit adoptée tel que présenté."

Proposée par Zoya Martin, appuyée par Collins Tagnigou, adoptée à l'unanimité.

7a. Adoption d'une motion pour calendrier scolaire 2024-2025-2025-2026-2026-2027

Proposition 825

"Que les calendriers scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 soit adoptés tel que présenté."

Proposée par René Tanga, appuyée par Zoya Martin, adoptée à l'unanimité.



La CSFN vise la pleine réussite de chaque élève dans son cheminement.

La CSFN assure l'accès à des services éducatifs de qualité en français langue première.

7.b Adoption d'une motion pour la politique et directives d'admission des élèves à l'éducation.

Proposition 826

“Que la politique et la directive administrative 300 révisées sur l'admission des élèves à l'éducation en français au Nunavut soient acceptées tel que présenté.”

Proposée par Collins Tagnigou, appuyée par Margaret Friesen, adoptée à l'unanimité.

8.Mise à jour du service de garde

Pour 2024-2025, la politique 2007 et ce qui est inscrit dans le manuel 2018 du service de garde du Nunavut servira de base pour établir la liste des inscriptions. En 2024-2025 un sous-comité de gouvernance de la CSFN sera établi pour réviser la politique et la directive administrative.

10.La prochaine rencontre devant public aura lieu le mercredi 11 septembre 2024.

11.Levée de la réunion à 20h33

Proposition 827

“Que l'assemblée soit levée.”


Proposée par Zoya Martin, adoptée à l'unanimité.



Judy Sessua, Président

10 octobre 2024

Date



Michael Philbin, DG général par intérim

10 octobre 2024

Date



La CSFN vise la pleine réussite de chaque élève dans son cheminement.
La CSFN assure l'accès à des services éducatifs de qualité en français langue première.

Intervention du public aux réunions du conseil d'administration

Réunion des commissaires
Le mercredi 19 juin 2024 à 19.30
CSFN 203-507 Terrasse Astro Hill et Vidéo conférence

Délégation	Sujet	Début - Fin
Nadine Petnkeu	Politique d'admission révisée	
Marick Romedenne	Mise en place d'un conseil d'école.	

Délégation # 1 : Nadine Petnkeu

Concernant la politique d'admission, de façon globale je trouve qu'elle est très longue et la police du texte rend vraiment difficile la lecture. Une politique d'admission concise serait plus facile à comprendre pour les parents surtout pour ceux qui ne sont pas familiers avec notre système éducatif. Une politique claire et concise favorisera l'équité en réduisant les barrières à l'admission pour tous les parents, indépendamment de leur situation socio-économique ou de leur niveau d'éducation.

1- Je recommande qu'à la suite de l'énoncé de la politique, que suive la rubrique de définitions: celles-ci facilitent la compréhension de la politique. Voici mes suggestions de définition:

- **âge d'admission:** maternelle-première-12e année (jusqu'à quel âge un enfant peut fréquenter une école de la CSFN)?

- Élève : s'entend d'un enfant biologique ou adopté, ou provenant d'une famille reconstituée ou d'un enfant d'un tuteur de fait ou légal qui est inscrit à un programme d'instruction en français offert par la

- Niveau primaire

- Parent avec droit d'admission (ayant-droit) - Parent avec permission d'admission

-Programme d'instruction en français

Dans l'énoncé 1. de la politique, il faudrait spécifier les 3 catégories d'ayant droit

Dans l'énoncé 2. a. de la politique il faudrait spécifier les renseignements qui seront recueillis par la direction de l'école.

Dans l'énoncé 2.b. les documents nécessaires pour la demande **peuvent** comprendre...le mot en gras peut porter à une interprétation. La liste des documents devrait être concise et précise pour le parent. Je ne pense pas qu'il soit pertinent de demander l'attestation de résidence de l'élève ou des parents. L'acte de naissance de l'enfant à mon avis serait suffisant. Et même, dans notre communauté nous avons beaucoup d'enfants qui n'ont pas d'acte de naissance à cause d'un dysfonctionnement familial. Nous avons aussi des réfugiés! Que faire dans un cas où un enfant ne peut fournir ces documents?

Dans l'énoncé 2.c. il faudrait préciser le type de compétence linguistique. Je pense qu'une évaluation orale serait équitable.

Dans l'énoncé 2.f. La décision ne doit pas être finale et sans rappel: le parent devrait avoir la possibilité de faire appel.

3. Critères d'admission



La CSFN vise la pleine réussite de chaque élève dans son cheminement.
La CSFN assure l'accès à des services éducatifs de qualité en français langue première.

- L'examen linguistique devrait être uniquement oral: un enfant avec des besoins spéciaux ne devrait pas se voir refuser une admission parce qu'il n'a pas réussi l'examen écrit et de lecture.

Condition d'admission automatique

La possession de la citoyenneté canadienne ou alors de la résidence ne devrait pas être une condition d'admission, car tout enfant a droit à l'éducation, même les réfugiés.

Admission par processus de comité d'admission: il serait important de spécifier les différentes catégories de parents qui rentrent dans cette classe: immigrants francophones; ancêtres francophones; anglophone qui a appris le français; immigrants ne parlant ni français ni anglais...

Je voudrais spécifier que je me suis inspirée de la politique d'admission de la commission scolaire francophone du Yukon qui a été révisée en 2022.

Éléments de réponse

- *Merci de vos recommandations et nous allons envisager la révision de cette politique dans le cadre du processus de révision des politiques, des directives administratives et les formulaires connexes. La CSNF envisage mettre sur pied un sous-comité de Gouvernance afin d'établir un calendrier de révision de ses politiques, directives administratives et les formulaires connexes à une date ultérieure.*

Délégation # 2 : Marick Romedenne

Lors d'une réunion précédente, j'ai demandé s'il était possible de mettre en place un conseil d'école. Aucune réponse ne m'a été donnée depuis. Je pense qu'il est nécessaire que la CSFN appuie la direction de l'école des trois soleils dans la mise en place d'un conseil d'école. Les parents ne peuvent pas s'impliquer dans la vie de l'école s'il n'y a pas de conseil d'école. De plus, un conseil d'école vous permettra de mieux saisir les attentes et les besoins de l'école, car les parents auront un endroit pour faire entendre leur voix. Enfin, les problèmes de l'école ne seront plus amenés au conseil de la CSFN.

Éléments de réponse

- *Merci de votre demande et nous envisageons entamer le processus de révision et de mise à jour de cette politique, les directives administratives et les documents connexes au mois de septembre 2024. La CSNF envisage mettre sur pied un sous-comité de Gouvernance pour entamer la révision de cette politique.*